Compte-rendu de la réunion du 17 juin 2026
de la Commission Sécurité-Environnement du Parc Industriel de Feluy

Présent.e.s :

M. SCHIEFER Xavier	SPW - DPA - Direction Charleroi - Président
Mme JANSSENS Dominique	AC Seneffe - Echevine de l'Environnement
M. DE LAEVER Arnaud	AC Ecausinnes – Echevin de l'Environnement
Mme DEMAN Valérie	AC Seneffe - Conseillère en environnement (Rapporteur)
Mme VAN ROY Carole	AC Ecaussinnes - Conseillère en environnement
M. GILLES Frédéric	SPW – Cellule RAM
M. LEFEBVRE Romain	SPF EMPLOI – Inspecteur sécurité des procédés
Mme DELBAEN Isabelle	Bureau de sécurité du Gouverneur
Mme FINET Genevieve	IDEA
M. RYS Rudy	COLAS – Plant Manager
M. HENRY Fabrice	COLAS – Directeur opérationnel
M. PERNIAUX Sébastien	AFTON CHEMICAL – Plant Manager
M. REGULSKI Michael	GEOCYCLE - Quality & Environnemental Manager
M. SERVRANCKS Laurent	INEOS – QHSE Manager
M. MEUS Pierre	Total Energies Marketing Belgium – Deputy Manager
M. ADAM Loïc	Total Energies Marketing Belgium – Dépôt Manager
Mme LALOUX Adélaïde	Total Energies Petrochemicals Feluy - Responsable Environnement
M. DUYCK Johan	TotalEnergies One tech Belgium – Responsable sécurité
M. QUEYRAL Pascal	Total Energies Petrochemicals Feluy – HSEIQ Manager
M. HENNART Sébastien	UNILIN INSULATION FELUY – Plant Manager
M. VANBELLE Didier	Riverain Seneffe
M. VALENTIN Jacques	Riverain Seneffe - ADESA
M. GODEFROID Guy	Docteur en Médecine - Ecaussinnes
M. CONSTANT Stanislaw	Riverain Ecaussinnes
M. JACQUEMIN Thierry	Riverain Ecaussinnes
M. NOTTE Romain	Riverain Ecaussinnes
Mme DURIEU-PAGNAN Gabrielle	Riveraine Ecaussinnes – Environnement Assistance

Excusé.e.s :

Mme POLL Bénédicte	AC Seneffe – Bourgmestre
M. HUWE Marc	Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) - Major
Dr COURTIN Cécile	Docteur en Médecine - Seneffe
Dr JENNES Serge	Riverain Seneffe
M. ROBETTE André	Riverain Ecaussinnes – Environnement Assistance

Invité.e.s :

M. MORRIER Pierre	COLAS - Responsable administratif

1. **Approbation du PV de la réunion du 17 décembre 2025**

Approbation du PV sans remarque.

2. **Présentation sur les outils d'alerte à la population en cas de situation d'urgence par Mme Delbaen du Bureau de Sécurité du Gouvernement provincial du Hainaut**

La présentation n'est pas spécifique au risque SEVESO, elle a trait aux bons réflexes à adopter face à n'importe quelle situation d'urgence qui pourrait arriver (industrielle, naturelle, blackout électrique).
La résilience est la capacité à faire face à une crise en essayant de diminuer l'impact de celle-ci.

Pourquoi se préparer ?
Avec les changements climatiques, la société devra faire face de plus en plus souvent à des épisodes extrêmes, que ce soit de chaleur, d'inondations, de tempêtes. Les inondations de Liège en 2018 en sont un exemple. La situation géopolitique est aussi très tendue, qui peut amener à une cyberattaque ou des attaques du réseau électrique avec des blackouts.
Les services de sécurité ont pour objectif que les citoyens développent une culture du risque et soient acteurs de leur propre sécurité.
La mise en place du kit des 72 heures, promue dans toute l'Union Européenne, vise à ce que chaque citoyen puisse être autonome au moins pendant trois jours s'il devait rester bloqué chez lui.

BeAlert
Il s'agit d'un système officiel d'alerte des autorités belges par l'envoi de SMS, d'emails ou d'appels vocaux en cas d'urgence. L'inscription s'effectue sur le site be-alert.be, elle est gratuite et les messages reçus sont gratuits également. Jusqu'à cinq adresses peuvent être renseignées (ex. l'adresse du domicile, du lieu de travail, de l'école des enfants, du domicile des parents…). Ce système d'alerte fonctionne sur base d'une inscription préalable. Il existe aussi un système d'alerte sur base de la géolocalisation. Ce système permet de prévenir toutes les personnes dans un périmètre donné en situation d'urgence, quand il est impératif de prévenir les citoyens, d'un confinement ou une évacuation par exemple.

Application 112
Il s'agit d'une application à télécharger sur le GSM. Elle permet d'appeler rapidement les secours simplement en ouvrant l'application sans qu'il y ait besoin de composer le numéro. L'appareil est directement géolocalisé. Il est possible d'y enregistrer au préalable des données médicales, par exemple des allergies particulières, du diabète… Ces informations sont directement récupérées par le 112.

Kit d'urgence de 72 heures
Dans certains pays où la culture du risque est davantage présente (au Canada par exemple il peut y avoir jusqu'à 2 mètres de neige et un blocage complet du réseau routier), les habitants se préparent à des situations d'urgence, en ayant de l'eau en suffisance, de la nourriture non périssable, des bougies, des batteries externes, des couvertures de survie, pour pouvoir tenir trois jours en cas d'isolement à la maison. Pour se préparer à des situations d'évacuation en urgence (par exemple, lors d'une inondation), il est recommandé de préparer à l'avance un petit sac à dos, comprenant les médicaments habituels, du matériel de premier secours, la copie de sa carte

d'identité, de ses contrats d'assurance, etc. Et en cas de risque nucléaire, les habitants des zones concernées peuvent aller retirer leurs comprimés d'iode gratuitement à la pharmacie.

Dans une situation d'urgence de masse, ce sont toujours les autorités qui organisent l'évacuation et informent la population du moment de l'évacuation.

Sources d'information
Les sources officielles d'information sont la page Facebook du Centre de Crise, le site de la zone de secours, les pages Facebook et les sites internet des zones de police concernées, de la province du Hainaut, de la protection civile, les sites des autorités locales et nationales et la page Facebook du gouverneur. Cette page sert en cas de communication d'urgence, elle diffuse les alertes en temps réel ou elle les relaie. Elle diffuse également des conseils pratiques pour la prévention, les incidents, la sécurité routière et la gestion des urgences. Dans le cadre de la stratégie numérique globale, elle participe à renforcer la confiance entre l'autorité et la population via une communication régulière.

Rappel des différents numéros d'urgence
Le 1722 : pour les demandes d'intervention urgentes aux pompiers. Ce numéro est activé lorsque d'importantes intempéries sont prévues.
Le 1733 : pour la médecine de garde.
Le 1711 : en cas de danger à un passage à niveau.

Questions / réponses

Mme DURIEU-PAGNAN : Lors de l'inscription à Be-Alert, sommes-nous avertis automatiquement de notre inscription ? Lors de l'incendie à Tubize, nous avons été informés via Be-Alert, mais pas lors de l'incident à Obourg.

Madame DELBAEN : Il doit y avoir un accusé de réception qui confirme l'inscription. Les campagnes de tests Be Alert effectués permettent de s'assurer de la réception des messages. Pour l'incident à Obourg, il est probable que la commune d'Ecaussinnes n'était pas dans la zone d'alerte car trop éloignée pour être concernée par la recommandation de fermer portes et fenêtres.

3. Présentation du projet de renouvellement de permis pour la centrale d'enrobage avec extension de ses activités (+ régularisation) par Monsieur Pierre MORRIER de COLAS (invité)

L'objet de la demande porte sur :

1. Le renouvellement du permis d'exploitation de la centrale d'enrobage LEF.
2. L'extension des activités de Colas sur la parcelle voisine (propriété de IDEA, en cours d'acquisition) avec l'installation d'un centre de recyclage de déchets inertes, d'un magasin de stockage de produits, une zone de stockage de matériel, des bureaux de 35-40 postes de travail et un parking.
3. La régularisation et de futures modifications urbanistiques de la centrale.

L’extension du site de Feluy permettra le regroupement d'activités des deux autres sites de Colas.

Les activités concernées sont la production d’enrobés hydrocarbonés, la valorisation des fraisats, le tri et recyclage de déchets inertes, la logistique, les bureaux.

Les objectifs du projet sont de renforcer les synergies entre production, recyclage et chantiers, optimiser les flux de transport et la valorisation des matériaux et développer les activités de Colas dans la zone Hainaut/BW.

Colas a choisi le site de Feluy pour pouvoir rayonner sur les régions wallonnes et bruxelloises et le nord de la France. L’usine a une capacité de 350 tonnes. Le site est ouvert du lundi au vendredi, exceptionnellement les samedi- et dimanche et de nuit selon les besoins des chantiers ou du SPW pour assurer une production 7 jours sur 7, jour et nuit.

Régularisations et évolutions de la centrale de Feluy

La demande de permis porte sur la régularisation urbanistique pour le local émulsion, les préaux de stockage, un conteneur de stockage matériel.

Les futures évolutions urbanistiques portent sur l’extension de l’auvent de stockage des fraisats, un nouveau préau de stockage, un nouveau hangar de stockage produits et un nouveau local pour machine à colorer.

La quantité de fraisat actuellement stockée s’élève à 25.000 t, le projet vise une capacité de stockage de 75.000 t tandis que la quantité de granulats va passer de 5.000 t à projet : 25.000 t.

Le projet assurera une meilleure gestion des eaux et des poussières. L’installation d’une PAC est également prévue.

Le site ne va pas changer, le volume de production reste identique, l’augmentation des volumes de stockage permettra une meilleure régulation.

Futures nouvelles installations

L’extension projetée prévoit notamment la création d’un centre de recyclage de déchets inertes ainsi que la pérennisation d’une zone complémentaire de stockage de déchets hydrocarbonés. Le projet comprend également l’aménagement d’un nouveau pôle Colas intégrant des bureaux (35-40 postes), un parking, un magasin et des zones de stockage de matériel.

Cette évolution s’inscrit dans une logique de développement régional et d’économie circulaire, réunissant production d’enrobés, recyclage des déchets de chantier et réutilisation des matériaux recyclés dans les projets locaux.

Centre de tri et recyclage : regroupement et recyclage de déchets inertes (béton, briques, terres, fraisat, etc.) d’une capacité maximale de 20.000 t de déchets inertes et 5.000 t de terres excavées. Présence d’une aire de stockage et criblage de ± 6.000 m². Le concassage/criblage se fera via concasseur mobile.

La création du nouveau pôle bureaux Colas et centre logistique nécessite des travaux de nivellement avec mise à niveau d'une zone de ± 4.600 m² par du remblaiement sans déblais (± 6.600 m³ de terres apportées).

Questions / réponses

Madame DURIEU-PAGNAN : En quoi le projet impliquera-t-il une meilleure gestion des eaux ? Les eaux vont-elle être traitées d'une façon différente ?

Représentant de COLAS : Il s'agit de la récupération des eaux pluviales des hangars dans des citernes. Ces eaux sont utilisées pour arroser le site et limiter l'envol des poussières. Le processus de production ne nécessite pas d'usage d'eau.

La parcelle d'extension du site a une superficie de 2 hectares, dont une partie va être étanchéifiée. Des zones de noues sont prévues sur cette partie, avec récupération de toutes les eaux. Un système d'épuration individuelle y est également prévu. Le reste du site reste entièrement perméable.

Madame DURIEU-PAGNAN : Combien d'emplois sont prévus par le projet ?

Représentant de COLAS : Une quarantaine de personnes supplémentaires seront présentes sur site. Il s'agit de personnel administratif et de personnel dédié aux chantiers routiers qui sont à l'extérieur du site. Physiquement, il y aurait une dizaine de personnes sédentaires sur site.

Monsieur Stanislaw CONSTANT : Pour la fabrication des routes, les matériaux sont chauffés pour faire l'asphalte de la route. Cette étape est très odorante et dégage beaucoup de HAP avec un impact négatif pour la santé. Est-ce que sur le site, il y a une partie de process qui chauffe ces enrobés, par exemple avant de les verser dans les camions pour aller sur le chantier ? Si oui, comment sont gérées les émanations liées à ces HAP qui seraient dégagées ?

Représentant de COLAS : Dans le processus de production, il faut chauffer le fraisat à une certaine température pour pouvoir l'injecter et que le mélange soit homogène et chaud. Il y a des analyses des rejets atmosphériques réguliers. Durant les périodes critiques où l'humidité est élevée (d'octobre à mars), le fraisât des hangars est utilisé car il présente un taux d'humidité plus bas (< 2%), avec pour effet une fabrication dans de meilleures conditions et une limitation des émissions olfactives.

Monsieur Stanislaw CONSTANT : Cette étape de chauffe étant réalisée dans un espace confiné, quels sont les moyens de protection des ouvriers qui y travaillent ?

Représentant de COLAS : Personne ne travaille dans le bâtiment de production, tout est piloté via automate par le personnel depuis l'extérieur. Il y a les zones d'aspiration dans l'usine avec passage de l'air par le filtre à manches.

Monsieur Jacques VALENTIN : Le projet prévoit des opérations de concassage. Par rapport aux nouvelles installations, quel impact est attendu au niveau des émissions sonores ?

Représentant de COLAS : Une analyse de bruit du concasseur démontre des émissions en deçà des normes autorisées. Il s'agit d'un petit centre de tri avec 3 à 4 campagnes de criblage par an. En fonction du volume, le concassage peut se limiter à 2-3 jours.

Monsieur Jacques VALENTIN : La route en béton d'accès au site est en très mauvais état. Pour l'image de l'entreprise, n'y a-t-il pas possibilité de refaire cette route, via un partenariat public-privé par exemple ?

Représentant de COLAS : L'entreprise n'est pas responsable de la remise en état de la voirie.

4. Divers

- Permis TEPF, comité d'accompagnement et billes de plastique

Monsieur Jacques VALENTIN : Suite à la présentation du rapport de l'état de l'environnement à la dernière réunion, la question des billes de plastique a été soulevée. Ce sujet est également repris dans le permis d'environnement de TEPF délivré récemment par le Ministre. Suite à cet octroi de permis et aux échanges publics via les réseaux sociaux notamment, le Ministre indique que la Commission Sécurité Environnement devrait jouer le rôle de comité d'accompagnement, pour justifier qu'il n'a pas imposé un comité d'accompagnement pour l'entreprise TEPF dans le renouvellement de permis. Or, la Commission Sécurité Environnement se réunit quatre fois par an, avec parfois l'annulation de l'une d'entre elles, et une autre dédiée à la présentation du rapport de l'état de l'environnement. Ce n'est donc pas très riche et adéquat pour pouvoir suivre ce dossier important.

Monsieur le Président : Il convient de laisser les propos du Ministre à son auteur. La Commission a en effet plutôt vocation à traiter de sujet concernant l'ensemble des participants et des entreprises. Sa vocation n'est pas de faire du contrôle par rapport aux entreprises et de vérifier le respect des conditions des permis. Par contre, TEPF ayant reçu un nouveau permis, il pourrait faire l'objet d'une présentation à la Commission avec les aménagements et nouveautés par rapport à l'ancien permis et ce qui est prévu pour les 20 prochaines années.

Monsieur Jacques VALENTIN : Il y a une dizaine d'années, TEPF avait présenté à la Commission les dispositifs mis en place pour limiter la dispersion des billes de plastique. Or, on constate aujourd'hui que cette problématique n'est pas terminée. Une présentation en Commission est souhaitable.

Madame Geneviève FINET : TEPF a mis en place un système de soufflerie des camions pour éviter la dispersion dans la nature des billes présentes sur ceux-ci lorsqu'ils quittent le site. Les sites de Katoen Natie et Vos Logistic ont également été identifiés comme autres sources de dispersion des billes. Ces entreprises ont mis en place des dispositifs permettant de récupérer les billes sur leurs sites. Les livreurs qui doivent arriver avec leur camion propre et complètement vidangé pour prendre un chargement sur le site de TEPF ont aussi été identifiés comme source de dispersion des billes, certains d'entre eux utilisant les bouches incendie en voirie pour nettoyer

leur citerne sur les accotements. TEPF a pris des mesures pour que le nettoyage puisse être fait sur leur site et éviter ces mauvaises pratiques. Des grilles ont également été placées sur les avaloirs. Katoen Natie a fait construire un méga dispositif avec un double filtre qui va être placé à la sortie du zoning sur la Pignarée. Il remplacera le dispositif filtrant provisoire en place actuellement. Ces dispositifs pourraient être présentés lors de la prochaine réunion de la Commission.

Monsieur Jacques VALENTIN : Il avait été demandé au professeur Renzoni de collationner des données sur la présence des billes de plastique pour le prochain rapport sur l'état de l'environnement. Comment peut-on s'assurer que cette demande sera bien suivie et intégrée au prochain rapport ? La problématique des billes de plastique est un sujet préoccupant et il est demandé de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Présence des gens de voyage dans le zoning

Madame DURIEU-PAGNAN : Quand les gens de voyage vont-ils quitter les terrains dans le zoning ? Pourquoi ne leur trouve-t-on pas un autre terrain pour s'installer ? Y a-t-il moyen d'agir via l'IDEA ou le Gouverneur de la Province ? Ils sont nombreux, se mettent en danger et mettent les riverains en danger également.

Madame Isabelle DELBAEN : Les moyens d'actions sont limités. Le propriétaire du terrain doit mener une action en justice pour libérer le terrain.

Madame Geneviève FINET : IDEA a pris des actions pour faire évacuer le terrain et tente de mettre en place des aménagements pour empêcher les installations illégales (tranchées, plantations, labours plus profonds...), mais ceux-ci sont systématiquement contournés.

Monsieur le Président : Ce problème relève davantage de la police administrative que des débats au sein de la Commission.

- Demande de points de contact des entreprises

Monsieur le Président rappelle la demande de disposer de points de contact, que ce soit par mail ou par téléphone, l'un pour les administrations communales et l'autre pour le public. Ceux-ci peuvent être transmis par retour de courrier électronique.

Madame Valérie DEMAN précise qu'il est souhaitable de disposer d'une adresse mail pour les communes quand il est nécessaire de contacter les entreprises, en cas de plainte ou signalement dont il faut identifier la source, et, par ailleurs, de disposer d'un numéro de téléphone qui peut être publié sur les sites internet qui soit un point de contact dans les entreprises pour les riverains.

- Sirènes la nuit du 9 au 10 juin

La Commune de Seneffe a eu un signalement de déclenchement de sirènes la nuit du 9 au 10 juin, celles-ci ont été entendues jusqu'à 23h52. Aucun signalement n'a été fait du côté de la police ni des services des pompiers. Y a-t-il eu un déclenchement de sirènes au sein d'une entreprise du zoning qui n'aurait pas été remonté aux communes ? Il s'agit typiquement d'une situation pour laquelle il aurait été utile de disposer d'une mailing list de contact au sein des entreprises.

- Questions citoyennes relayées à la Commission

Monsieur Stanislaw CONSTANT demande s'il serait envisageable que l'une des quatre réunions annuelles soit ouverte aux questions du public. Les riverains sont très préoccupés par leur santé, les membres de la Commission ont l'expérience et l'expertise pour répondre aux questions que les citoyens se posent.

Monsieur le Président indique que la Commission n'a pas vocation à s'ouvrir. Les représentants des riverains sont les relais auprès des citoyens qui auraient des questions. La communication s'effectuant dans les deux sens, les riverains peuvent contacter leurs représentants pour poser leurs questions, et les représentants distribuent l'information aux riverains. Les représentants pourraient relayer les questions des riverains dans le point « divers » lors de chaque réunion. Si la question est plus large, les membres de la Commission peuvent demander à ce que le point soit inscrit comme sujet à l'ordre du jour, en envoyant un mail préalable au président avec la demande. Les représentants des riverains sont libres d'organiser les échanges avec les citoyens en dehors de la Commission comme ils le souhaitent.

Il est proposé de refaire des encarts dans les bulletins communaux des deux communes pour rappeler l'existence de la Commission Sécurité Environnement du Zoning, le rôle des représentants des riverains et leurs coordonnées de contact, ainsi que le renvoi vers les sites internet communaux pour l'accès aux PV des réunions.

- Dates de prochaines réunions :

Mercredi 16 septembre à Ecaussinnes
Mercredi 16 décembre à Seneffe

Monsieur le Président remercie les participants et leur souhaite de bonnes vacances.